PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2026 À 17 H 30

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2026 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents ou absents:

Monsieur le Maire, Michel Boudreault;

Messieurs les conseillers Jeffrey Smallwood, Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac;

Monsieur le conseiller Ryan Young est absent.

Monsieur le directeur général et greffier adjoint, Martin Bonhomme;

Madame la greffière, Me Caroline Plourde;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay;

Monsieur le Maire, Michel Boudreault, agit comme président de la présente séance, *à ce titre, il demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Madame la greffière, Me Caroline Plourde, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

03-089-26 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Jeffrey Smallwood

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance extraordinaire du 23 mars 2026. Il est 17 h 33.

Adoptée à l'unanimité.

03-090-26 Ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité

Adopté

1. Ouverture de la séance

03-089-26 Ouverture de la séance

03-090-26 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes et portant sur les sujets inscrits à l'ordre du jour

3. Services techniques

03-091-26 Ratification de l'adjudication de contrat par la Ville de Beaconsfield pour la collecte et le transport des matières recyclables des conteneurs semi-enfouis du 30 mars 2026 au 28 mai 2027, avec deux (2) années d'option de renouvellement

4. FINANCES

03-092-26 Demande de contribution gouvernementale au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – TECQ 2024-2028

5. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

03-093-26 Adoption du règlement numéro 881 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection des infrastructures municipales de la rue Tremblay (entre les rues Aumais et Antoine-St-Denis) et un emprunt de 4 474 520 $

6. Dépôt de documents

7. Levée de la séance

03-094-26 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES ET PORTANT SUR LES SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Il y a 1 personne présente.

La période de question portant sur les sujets inscrits à l'ordre du jour s'est ouverte à 17 h 34. Aucune question n'étant posée, elle s'est fermée à 17 h 34.

3. SERVICES TECHNIQUES

03-091-26	**Ratification de l'adjudication de contrat par la Ville de Beaconsfield pour la collecte et le transport des matières recyclables des conteneurs semi-enfouis du 30 mars 2026 au 28 mai 2027, avec deux (2) années d'option de renouvellement**

ATTENDU l'adhésion de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue au regroupement de municipalités constitué des villes de Beaconsfield, Dorval, Kirkland et Mont-Royal et la désignation de la Ville de Beaconsfield comme municipalité signataire de l'entente de partenariat intervenue avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ), dans le cadre de la

Adopté

modernisation du système de collecte sélective et autorisations de signatures;

ATTENDU QUE le contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables par chargement à grue des conteneurs semi-enfouis arrive à échéance le 30 mars 2026;

ATTENDU QUE la Ville de Beaconsfield a lancé un appel d'offres au nom du groupe de municipalités pour la fourniture des services de collecte et de transport des matières recyclables par chargement à grue des conteneurs semi-enfouis, pour la période du 30 mars 2026 au 28 mai 2027 avec deux (2) années d'option de renouvellement;

ATTENDU QUE selon les résultats obtenus à la suite de l'appel d'offres, le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise ENVIRO CONNEXIONS, au montant de 127 354,65 $ (taxes incluses);

ATTENDU QUE la dépense imputée à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est de 18 031,60 $ (taxes incluses), pour les collectes durant cette période;

ATTENDU QUE cette dépense sera remboursée à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue par Éco Entreprise Québec (ÉEQ), dans le cadre de la modernisation du système de collecte sélective;

ATTENDU la recommandation de la cheffe de service en ingénierie et en développement durable de la Ville à l'effet de ratifier l'octroi de contrat à l'entreprise ENVIRO CONNEXIONS;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

QUE les alinéas du préambule de la présente résolution fassent partie intégrante du dispositif de celle-ci;

D'ENTÉRINER la recommandation de la cheffe de service en ingénierie et en développement durable de la Ville;

DE RATIFIER l'octroi de contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables par chargement à grue de six (6) conteneurs semi-enfouis, du 30 mars 2026 au 28 mai 2027, avec deux (2) années d'options de renouvellement, à l'entreprise ENVIRO CONNEXIONS au montant de 18 031,60 $ (taxes incluses);

D'AUTORISER une dépense maximale de 11 824,00 $ pour l'année 2026, à même le poste budgétaire numéro 02-452-00-492 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

4. FINANCES

03-092-26	**Demande de contribution gouvernementale au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – TECQ 2024-2028**

Adopté

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des investissements (version n° 3) (Annexe « A ») et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale de 741 061,00 $, pour les travaux de réfection de la rue Tremblay (de la rue Aumais à la rue Antoine-St-Denis);

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité.

5. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

03-093-26	**Adoption du règlement numéro 881 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection des infrastructures municipales de la rue Tremblay (entre les rues Aumais et Antoine-St-Denis) et un emprunt de 4 474 520 $**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE des travaux de réfection des infrastructures municipales de la rue Tremblay sont nécessaires;

Adopté

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par monsieur le maire, Michel Boudreault, lors de la séance du conseil tenue le 9 mars 2026, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Jeffrey Smallwood

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le règlement numéro 881, dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « C ».

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

03-094-26 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance extraordinaire. Il est 17 h 38.

Adoptée à l'unanimité.

[Original signé] _____
Michel Boudreault
Maire

[Original signé] _____
Me Caroline Plourde
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-365443 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-365442 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 23 mars 2026 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 25 mars 2026.

[Original signé] _____
Michel Boudreault, Maire

[Original signé] _____
Me Caroline Plourde, greffière

Adopté